



PÔLE DE CRÉATION
NUMÉRIQUE

APPEL À PROJETS

NEODOC, NOUVELLES EXPRESSIONS DOCUMENTAIRES

**Le Pôle de création numérique et la RTS
invitent la relève digitale romande à
proposer des projets destinés à documenter le
réel en utilisant toutes les potentialités de
la création numérique. Sept d'entre eux
seront choisis par des expert·e·s venu·e·s
des sept cantons romands**

1. Introduction

Le Pôle de création numérique a pour vocation de rapprocher les acteur·trices de la culture et de l'innovation et de stimuler l'écosystème de la création numérique en Suisse à travers une série d'initiatives structurantes telles que le programme « Perfect Match ». Ce dernier vise à financer de manière ciblée des projets de création numérique en associant créateur·trices, plateformes existantes et partenaires potentiels.

Pour le premier « Perfect Match », le Pôle de création numérique s'est associé avec la RTS pour inviter la jeune génération de créateur·trices romande·s à imaginer de nouvelles manières de documenter, exprimer, dire le réel. Epaulés par des jeunes journalistes, les sept lauréat·e·s de l'appel à projets auront pour défi de dresser un portrait contemporain de la Suisse romande, de ses habitants, de leurs interactions visibles comme invisibles, réelles comme virtuelles. Ouvert à tous les mediums numériques, chaque projet portera un regard singulier sur un canton romand différent, contribuant à créer un corpus d'œuvres ouvrant le champ des possibles en matière documentaire.

2. Contexte

Profitant de la succession d'innovations techniques (caméras portatives, magnétophones Nagra, technologies DV, etc) qui ont traversé l'audiovisuel depuis cent ans, artistes et cinéastes n'ont eu de cesse d'interroger le réel. Cinéma documentaire, cinéma-vérité puis cinéma du réel : au-delà des appellations, cette dynamique aura pour conséquence l'ouverture continue du champ des possibles, à travers une interrogation fondamentale sur la place occupée par l'auteur dans le dispositif de « restitution » d'une réalité.

Parallèlement, les artistes numériques se servent également depuis plusieurs années de procédés digitaux pour questionner le monde, « tel qu'il est vécu, éprouvé, compris, imaginé, rêvé. » Dans une société de l'information saturée de données, où l'intrication entre les existences physiques et virtuelles se révèle de plus en plus forte, l'utilisation de ces outils pour restituer toute la profondeur et la complexité des interactions sociales n'en est que plus pertinente.

Forts de ce constat, la RTS et le Pôle de création numérique invitent la génération d'artistes nativement digitaux à leur proposer des démarches singulières et innovantes pour explorer le territoire romand, canton par canton, afin de nous permettre d'expérimenter collectivement de nouveaux modes d'expression documentaire.

3. Objectifs

A travers ce premier Perfect Match, le Pôle de création numérique et la RTS souhaitent soutenir la création de projets interactifs et/ou immersifs dont les sujets et les thématiques interrogent un ou plusieurs aspects de la réalité d'un territoire en Suisse romande.

En faisant dialoguer les créateur·trice·s numériques avec jeunes professionnel·le·s de l'information et en les soutenant grâce à l'expertise de cinéastes, d'écrivain·e·s ou d'historien·ne·s, cette initiative vise à stimuler l'innovation dans le secteur de l'information et de la documentation du réel et positionner la Suisse comme un laboratoire d'expérimentation dans le domaine.

Elle entend également donner à une jeune génération de praticien·ne·s des arts numériques la possibilité de renforcer leur réseau, à travers une initiative structurante portée par un acteur majeur de la production audiovisuelle suisse romande et réunissant de nombreux partenaires de production et de diffusion.

4. Critères

Les bénéficiaires de l'appel à projets sont les jeunes professionnel·le·s du numérique en Suisse romande (relève), soit :

- tou·te·s professionnel·le·s suisses et/ou résidant en Suisse titulaires d'un diplôme à compter de 2015 (niveau bachelor ou supérieur) délivré par une haute école (hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées) suisse ou étrangère et issu d'une filière de formation aux outils et technologies numériques ;
- toute personne de moins de 30 ans révolus pouvant justifier d'un parcours professionnel et/ou académique dans le domaine de la création numérique en Suisse romande.

* Cas particuliers : dans le cas d'un collectif de créateur·trice·s, le dépôt doit se faire sous le nom du/de la porteur·euse de projet qui remplit les conditions listées ci-dessus.

4.1 Type de projets recherchés

Sont éligibles l'ensemble des contenus et expériences artistiques ou patrimoniaux créés à partir d'outils et de technologies numériques qui répondent aux critères suivants :

- les projets doivent être artistiques, originaux, innovants, créatifs, à haute valeur technologique ajoutée ;
- les projets doivent présenter un stade de développement permettant un enrichissement éditorial de jeunes journalistes.

Liste des projets admissibles (non exhaustive) :

Projets en réalité augmentée, en réalité virtuelle, projets visuels impliquant des AI, data visualisation avec capsules narratives, jeux vidéo ou hybridations interactives, transpositions dans le metavers, installations numériques ou tout autre projet impliquant un degré d'innovation comparable.

A noter :

Les podcasts, webséries documentaires, webdocumentaires ou tout autre projet impliquant une forme transmédia simple ne sont éligibles que dans la mesure où ils présentent une innovation de forme ou de contenu répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

Entre autres, sont exclus d'un soutien :

- les contenus à caractère publicitaire ;
- les contenus exclusivement pédagogiques ;
- les contenus portant atteinte à la dignité humaine ;
- les contenus à caractère pornographique ;
- les travaux purement technologiques sans contenu artistique.

5. Processus d'inscription

- La soumission du/des projet-s doit se faire en français ou en anglais uniquement via le formulaire téléchargeable depuis le site du Pôle de création numérique (onglet documents).
- L'ensemble des documents à soumettre (formulaire dûment rempli et pièces jointes) doit impérativement être envoyé par mail au format PDF au plus tard le 19 juin (minuit) à l'adresse : prog@polnum.ch.
- Seules les demandes complètes et déposées dans les délais impartis seront traitées.
- Le-la même porteur-euse de projet ou collectif peut soumettre un ou plusieurs projets.
- Le dépôt d'un ou plusieurs projets n'engendre aucun frais d'inscription.

6. Processus de sélection

Clôture de l'appel à projets

Les dossiers réceptionnés sont analysés par le Pôle de création numérique au regard des critères d'éligibilité (voir 1.1 critères) avant d'être présentés au comité d'expertise. Le Pôle de création numérique attache une importance particulière au respect des normes environnementales et de durabilité et s'engage en faveur de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Première phase d'évaluation des projets

Au terme de l'appel, un groupe intercantonal de jeunes journalistes et d'expert-e-s numériques sera amené à examiner les propositions reçues et à sélectionner des projets à suivre dans une phase avancée de développement éditorial.

Sessions de coaching

Les créateur-trice-s des projets sélectionnés seront invité-e-s à participer à des sessions de travail animées par le pool intercantonal de journalistes dans le but de développer davantage les aspects éditoriaux et documentaires des projets, en bénéficiant de l'expertise territoriale et du conseil de professionnel-le-s de l'information.

Deuxième phase d'évaluation des projets – matchmaking

Dans une seconde phase, les projets renforcés par l'apport des expert·e·s seront présentés aux partenaires de diffusion et de financement, qui procéderont au choix final des projets retenus.

Choix final et soutien financier

Les projets retenus bénéficieront d'un apport initial du Pôle de création numérique et de la RTS de 50'000.- par projet. Le Pôle de création numérique offre par ailleurs un appui administratif et logistique à la recherche des financements complémentaires, jusqu'à concurrence de 50'000.- par projet. L'apport maximum prévu est de 100'000.- par projet.

7. Calendrier prévisionnel

17 mai: Lancement de l'appel à projets

19 juin: Date limite pour l'envoi des dossiers

Semaine du 26 juin : Première phase de sélection des projets

Deux premières semaines de juillet : Sessions de coaching avec les expert·e·s

Mi-août : Sessions de match-making avec les partenaires de diffusion et financement

Fin-août : Choix final des projets retenus

Dès septembre : Phase de développement et prototypage des projets

Dès avril 2024 : Diffusion des projets

8. Contact

Pour toute question ou renseignement complémentaire, veuillez contacter : info@polnum.ch

Pour l'envoi de votre candidature, les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec les pièces jointes, à l'adresse suivante : prog@polnum.ch

* Ce document donne une vue d'ensemble de l'appel à projets « NeoDoc, nouvelles expressions documentaires ». Pour les conditions-cadres du programme et modalités de soutien, veuillez-vous référer au document règlement.

